

ABONNEMENT:
Par an 30 fl.
Par semestre 16 »
Par trimestre 8 »
Lignes 1,50 timbre
par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION
à La Haye, Lange Nieuw...
derrière le Prinsengraaf...
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire,
Spui, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction française de poste

LA HAYE, 17 AOÛT.

Le Roi est arrivé samedi vers quatre heures de l'après-midi à sa résidence, de retour de son voyage dans le grand-duché de Luxembourg.
Sur tous les points du royaume que le Roi vient de parcourir depuis quelques temps, partout S. M. a été saluée de la part des habitants par les témoignages les plus touchants d'amour et de respect, et jamais l'expression des sympathies de la nation pour son souverain ne s'était encore manifestée avec autant de pureté et de spontanéité. Toutes les nouvelles, tous les détails qui nous sont parvenus et nous parviennent encore tous les jours, nous en fournissent la preuve. Aussi le noble cœur du Roi a-t-il dû être profondément touché de ces sentiments de respect, de ces cris d'amour qui éclataient sur son passage, et jamais peut-être aussi à aucune époque de son règne l'expression des vives sympathies du pays ne lui aura été si chère, si précieuse.

Nous reproduisons du Courrier de Luxembourg les détails suivants sur le court séjour du Roi dans ce pays :

Le Roi Grand-Duc a quitté Walferdange jeudi, 13, à trois heures de l'après-dîner.
Le départ n'avait d'abord été annoncé que pour neuf heures du soir, et les illuminations avaient été préparées sur toute la ligne de route jusqu'à Wasserbillig.
Prévenues à temps par le bruit public du changement des heures, toutes les autorités communales d'Eich, de Miederapven, Roodt, Grevenmacher Wasserbillig, placées au pied des arcs-de-triomphe, et aux abords de leur territoire, attendaient le Roi.
A Luxembourg, la société du tir avait été, d'une manière charmante, à Wavillon qu'elle possède au centre du magique paysage de Clausen; les sociétaires s'y étaient réunis avec leurs dames.
Le canon de la forteresse annonça bientôt l'approche du Roi.
La musique de la société commença de suite l'air national et à la tête du conseil d'administration, M. Fischer-Garnier, son président, s'approcha de Sa Majesté, et lui dit :

« Sire,
La société du tir représente la bourgeoisie de Luxembourg, et elle aime à se voir saluée par votre Roi.
« Nous vous souhaitons, sire, un heureux voyage, et un heureux retour; nous ne pouvons nous rappeler au souvenir des illustres membres de notre société, le prince Royal et le prince Alexandre; nous conservons précieusement la mémoire de leur présence parmi nous.
Le Roi répondit avec une touchante affabilité, que ses fils se rappelaient avec plaisir leur voyage dans le Luxembourg et que lui-même y reviendrait prochain, avec une satisfaction qu'il aimait à nous faire connaître. Sa Majesté a été étonnée de la beauté du site, et a examiné le local de la forteresse. Après une conversation pleine d'aménité, S. M. s'est retirée au milieu des acclamations les plus vives, et pénétrée de l'accueil touchant qui lui avait été fait.
L'accueil lui a été fait partout, tous les détails que nous reproduisons dans le présent; et nous en sommes heureux, nous, l'organe du pays; nous sommes heureux au Roi n'est d'ailleurs que l'expression d'une reconnaissance légitimement acquise.

Dans nos jours de détail et d'embarras, alors qu'une administration tyrannique péchait sur le Luxembourg, nous lui avons demandé les institutions qui conviennent à un peuple libre.

Tout a été accordé, et qui oserait dire qu'il existe un pays où il règne plus de sage liberté, où l'administration soit plus nationale, où le Roi soit plus affectueux, plus inquiet des besoins et des vœux du peuple; aussi lors qu'en 1842 le Roi vint pour la première fois nous visiter, ce fut avec franchise et vérité que nous lui témoignâmes notre reconnaissance et une affection qui devait durer toujours.

Le pays fit un bon accueil et cette dette d'affection, il l'a de nouveau acquittée avec joie; les acclamations qui nous ont été données au cœur de S. M. et le Luxembourg, nous ont été données pour le Roi, c'est que pour nous le Roi n'a pas changé; il ne changera jamais.

On nous écrit d'Ettelbruck, le 12 août:
Ettelbruck a de nouveau été honoré de la visite du Roi, pendant son séjour dans le Grand-Duché.

Quoique nous n'ayons été prévenus que depuis l'avant-veille, que le Roi passerait par la commune pour se rendre à Wiltz, nous avons pu terminer à la hâte et pendant la nuit nos préparatifs pour le recevoir.

Dès quatre heures du matin, Ettelbruck fut sur pied, de nombreux drapeaux étaient déployés à l'entrée de la section de Schieren, à celle d'Ettelbruck, sur le pont de l'Alzette, au point de jonction de la route de Wiltz, dans l'intérieur et à la porte d'Ettelbruck. Tout le trajet que le Roi devait parcourir, était décoré et orné de verdure.

L'administration locale qui s'était assemblée de grand matin, et à laquelle s'étaient joints nos dignes et honorables desservants, attendait le Roi aux abords d'Ettelbruck.

Vers les six heures le canon et le son des cloches annonçaient son entrée dans la commune, et bientôt S. M. se trouva au milieu de nous.

Sa Majesté fut reçue avec un enthousiasme, et des démonstrations de joie difficiles à décrire :

Le bourgmestre a complimenté Sa Majesté en ces termes :

« Sire,
Nous sommes heureux de pouvoir de nouveau présenter à Votre Majesté l'hommage de nos sentiments d'amour, de fidélité et de gratitude.
« La commune d'Ettelbruck, Sire, est une des plus grandes de votre Grand-Duché; à raison de ses faibles ressources et de sa forte population, la garnison qu'elle doit à Votre Majesté, est pour elle d'un grand avantage. Nous osons espérer, Sire, que Votre Majesté daignera lui conserver ce bienfait, si l'organisation militaire doit subir des modifications.
« Puisent le dévouement et l'affection que Vous portent les Luxembourgeois, appeler Votre Majesté encore bien souvent au milieu de nous. C'est le vœu, Sire, le plus cher de nos cœurs. »

Le Roi a répondu en termes fort bienveillants et affectueux, qu'il viendrait tous les ans dans le Grand-Duché; et, après nous avoir rassurés sur l'objet mentionné dans l'adresse, le Roi prit la route de Wiltz, suivi des acclamations des habitants.

Vers trois heures de l'après-midi le Roi était de retour de cette ville. Sa rentrée fut de nouveau saluée par le canon, le son des cloches et le vif de la foule. — A son arrivée aux casernes, Sa Majesté a fait visiter l'artillerie; a visité les bâtiments et les magasins à poudre, et s'étant de nouveau adressé à M. le bourgmestre, le Roi nous a quittés.

Cette nouvelle visite a ravivé le profond amour et l'ineffaçable souvenir que les Luxembourgeois conserveront à tout jamais à leur bien-aimé souverain.

On nous écrit de Wiltz, le 12 août :
Notre souverain bien aimé, si ardemment désiré depuis si longtemps par tous les Ardennais, est arrivé hier dans nos murs; la ville de Wiltz

s'était préparée, dès la veille, à fêter dignement ce beau jour; elle était ornée d'arcs de triomphe et de verdure; une foule immense était découverte de tous les environs pour saluer le Roi.

Sa Majesté est arrivée vers neuf heures du matin, accompagnée de M. le chancelier, et précédée de M. le gouverneur.

A l'entrée de la ville l'attendait M. le bourgmestre, à la tête du conseil communal et autres autorités et fonctionnaires publics.

Après une courte allocution de ce magistrat, S. M. a écouté avec un visible plaisir les paroles que lui a adressées une jeune fille, vêtue de blanc, chargée de lui présenter le vin d'honneur. Aussi un enthousiasme difficile à décrire a éclaté lorsque S. M. a daigné lever le verre et boire à la prospérité de la ville de Wiltz.

Alors, au bruit du canon, au son des cloches, et au milieu de la foule ivre de joie qui faisait retentir l'air de ses acclamations, le cortège royal s'est mis en marche.

Précédé du corps de musique de notre société philharmonique et de toutes nos autorités, le Roi s'est lentement dirigé vers le château, recevant de toutes parts les témoignages les plus éclatants de l'allégresse publique.

S. M. paraissait vivement émue de l'enthousiasme de ses loyaux Ardennais.

Vis-à-vis de l'église, le Roi a reçu M. le doyen à la tête d'un nombreux clergé.

Arrivée dans la cour du château, où l'attendaient les élèves de nos écoles, S. M. a écouté avec affabilité, les discours de ces enfants, est descendue chez M. Faber, juge-de-peace et membre des états, et a reçu successivement toutes les autorités. Ensuite le cortège est descendu à la ville basse, à l'église paroissiale, où S. M. a visité les tombeaux des anciens comtes de Wiltz; ensuite elle a visité nos grands établissements de commerce.

Rentré au château vers onze heures, S. M. a accepté le dîner offert par la ville, et durant lequel notre corps d'harmonie n'a cessé de se faire entendre.

Le Roi a quitté Wiltz vers une heure, accompagné bien au-delà de la ville, des immenses acclamations des habitants, heureux et fiers d'avoir possédé si longtemps la personne de l'auguste chef de l'Etat, du restaurateur bien-aimé de la nationalité luxembourgeoise.

Le souvenir de cette royale visite, la première dont la ville de Wiltz ait été honorée, restera gravé en traits ineffaçables dans le cœur de ses habitants.

Le soir, pour achever de fêter dignement ce beau jour, on s'est réuni dans un banquet, suivi d'un bal donné par souscription au profit des pauvres.

Deux décorations ont été accordées dans le pays à l'occasion de la visite du Roi :

L'une est donnée au curé de Harlange, respectable prêtre dans une même commune depuis 53 ans; l'autre à M. Braun, de Givenich, bourgmestre depuis 50 ans.

Il y a quelques années, le gouvernement grand-ducal accorda au jeune Theves, de Schieren, un subside pour continuer à Bruxelles ses études de violon. Theves répondit aux espérances qu'on avait conçues de lui, et l'année dernière il obtint le second prix au conservatoire de Bruxelles. Cette année ce fut encore lui qui remporta le premier prix au même conservatoire.

Pendant le séjour que vient de faire dans le Grand-Duché, S. M. le roi Grand-Duc, Theves eut l'honneur de se faire entendre de S. M. et le Roi daigna, outre une gratification qu'il lui donna, lui faire cadeau d'un violon à choisir par le jeune artiste lui-même, et lui continuer encore pour un an, le subside, afin qu'il puisse suivre le cours de M. Berriot.

FRAGMENT DU JOURNAL DE LA HAYE. 18 AOÛT 1846.

FRAGMENTS INÉDITS

RETOURS DU MARÉCHAL PRINCE DE LIGNE. (1)

Les révolutions. Celle qui éclata dans les Pays-Bas autrichiens, avant la nôtre, fut tout à fait une révolution en arrière. Comme elle commença par les gentilshommes, la philosophie avait décliné sur les pas de Joseph II. Il était de l'école de Voltaire, et le malheur voulut qu'il se trouvât sur le trône, un petit peuple sur lequel il crut pouvoir exercer de petites expériences encyclopédiques. Les Belges avaient été élevés sous Marie-Thérèse; ils parlent encore, comme si c'était le bon sens paternel du bon prince Charles de Lorraine. Ceux qui furent les témoins du caractère et des idées de Joseph II, prévoient, avant qu'il gâtât tout. Il était tourmenté de la manie de réformer, de régler, de se mêler de minuties. Son esprit avait la mobilité d'un cerf volant, et se mêlait de tout. « Avec cela, quoiqu'il ne fût pas naturellement sage, il avait pris sur lui de le devenir. Mylord Mamsbury (dit le prince de Ligne, me demanda un an avant le commencement de son règne ce que j'en prévoyais. Je lui dis: Ce sera un homme qui sera des volontés et qui ne les satisfera jamais. Son règne sera une envie de l'éternité; ou, si vous le voulez encore, ce sera une érysipèle de la nation, à laquelle il est sujet.
« Ce règne fut, sans cette inquiétude, cette agitation qui l'a conduit au tombeau, le meilleur souverain, à été méthodique jusqu'à l'extrême; il défendit qu'on exposât dans la chapelle le corps de l'empereur, et qu'on ne le montrât que demain ou après-demain, dit-il, c'est le mieux qui soit possible. Il ne faut pas le mettre ailleurs, où il ne dérangerait personne.
« Si j'avais pu, j'aurais comprimé tous ses bons mouvements lorsqu'il voulait qu'on le montrât et céder. Dès que, dans une conversation, il s'apercevait qu'il était prêt à montrer un peu de confiance, il se reprenait bien vite, arrêtait sa manière aimable pour s'en donner une gênée et ré-

servée. »

L'apathie proverbiale de la monarchie autrichienne le désespérait. « Il me dit un jour qu'il n'en pouvait plus d'avoir tant travaillé et se plaignait de ses yeux. Sur ce que je lui reprochais cet excès, il ajouta; — Comment faire dans mon pays sans esprit et sans âme, sans zèle et sans cœur à l'ouvrage? Je me tue, parce que je ne peux point échauffer ceux que je fais travailler, mais je ne voudrais mourir pourtant qu'après avoir tellement monté la machine qu'elle ne pût plus se déranger, même quand on en aurait envie. »

N'osant pas faire une trop grande violence au caractère allemand, il crut qu'il aurait meilleur marché d'un pays tout à fait séparé des états héréditaires, et, en vrai disciple de l'école philosophique, l'entreprit de guérir la Belgique de ses superstitions au profit toutefois de l'autorité royale; — car moi-même à moi, répète-t-il souvent, est d'être royaliste. Il supprima des convents, il voulut réformer l'éducation du clergé, il inquiéta les consciences, il poussa dans ses réformes impolitiques la manie des détails jusqu'au ridicule.

« Un jour qu'étant de service chez l'empereur Joseph, lorsque j'étais des trente-six adjudants-généraux plutôt que chambellans, un prêtre italien, avec une mine si singulière, si scélérate, si ce n'était égarée, vint me prier de l'annoncer. Je ne le fis point. C'était dans le temps que, comme un enfant, il touchait à tout, et qu'un capucin vint me dire qu'il arrivait pour prier sa majesté de permettre au couvent de chanter du nez comme à l'ordinaire. Il avait défendu à ces révérends pères de psalmodier à leur façon. »

Le parti du clergé se révolta au nom des chartes provinciales qu'il avait violées. Celle du Brabant était la Joyeuse-entrée octroyée jadis par Philippe-le-Bon. Le prince de Ligne dit que les révoltés n'entendaient pas le bourguignon du bon duc; il est certain aujourd'hui que c'est Joseph II qui ne l'avait pas lu. Nous croyons que le prince eut à remercier son étoile de ne s'être pas trouvé aux Pays-Bas lors de l'explosion de la révolte. Homme de cœur, homme de naissance, général et prince de l'Empire, gouverneur militaire et civil de la province du Hainaut depuis 1779, sans doute il n'aurait pas failli à ses principes, à ses goûts, à ses préjugés, et surtout à son serment. Mais comme il était imprudent, étourdi, généreux, il aurait voulu peut-être se placer entre ses compatriotes et son souverain, et serait tombé dans les erreurs communes à tous les médiateurs. Il éprouvait une répugnance naturelle pour le parti religieux, celui de Vandernoot; mais aurait eu plus de peine à se défendre du parti des idées nouvelles, que condamnait Vonck, et qui comptait des grands seigneurs tels que le comte de Lamarck (depuis prince Auguste d'Artemberg), l'ami de Mirabeau. Nous croyons donc que le prince de Ligne se fait illusion quand il déplore son absence à l'épo-

que de la révolution brabançonne

« J'étais lieutenant-général commandant les troupes aux Pays-Bas, sous les ordres d'un bonhomme qui avait plus d'âme que de tête, et qui m'avait laissé faire. Je pars pour le fameux voyage de la Tauride. Jamais les premiers mouvements de la révolte n'auraient paru si j'étais resté à mon commandement. Si l'amitié qu'on avait pour moi ne m'avait pas suffi pour les arrêter, une seule menace de ma part en aurait fait trembler tous les auteurs, et un seul coup de canon (s'il l'avait fallu absolument) chargé à poudre, les aurait fait mourir. Il n'y aurait point eu de cocarde nationale ni de volontaires. C'est toujours le bien prétendu qui est le mal des révolutions. Il ne peut se faire, s'il y en a, que dans les huit premiers jours. Les troupes populaires sont ridicules huit jours de plus et deviennent encore huit jours de plus. Le principe d'armer les bourgeois contre la canaille étend l'empire de celle-ci. La distance n'est pas assez grande pour que l'intérêt, l'ambition, l'ivrognerie et la légèreté ne rapprochent ces deux états, qui n'ont de différence qu'un habit plus ou moins fin, ou bien plus ou moins troué.

« J'aurais encore tout recommandé si l'empereur avait voulu me permettre de partir de Barczisaraï (quoiqu'à mon grand regret) ainsi que je lui proposai. Quelle différence! c'est là que tout a commencé. Le peuple a appris qu'il avait plus de bras qu'il ne croyait, et on ne lui a pas prouvé qu'on avait plus de tête que lui. »

Quoique éloigné du théâtre de la révolution, il n'échappait pas au soupçon de la favoriser. Il courait sur son compte des mots qui pouvaient le perdre. « Ainsi l'on prétend qu'un jour que Joseph II me demanda, dans le temps de ses innovations aux Pays-Bas, ce que l'on y pensait de lui; je lui répondis: On dit que votre majesté veut notre bien. Je n'en suis sûr; pas; c'était peut-être, si je l'ai dit, pour m'amuser, car au contraire le peuple aurait moins payé à l'état. » Il est évident que l'empereur se méfiait de lui et de l'usage qu'il pourrait faire de son influence et de sa popularité dans les Pays-Bas, tout en croyant demeurer fidèle. C'est pour le préserver sans doute d'un entraînement de cette nature que Joseph II l'employa dans la guerre des Turcs en 1789, et lui fit passer toute l'année 1790 à Vienne et au camp de Silésie. Même alors, il s'exposa au mécontentement de Joseph II. Nous voyons dans sa correspondance avec son souverain, qu'il ne voulait pour lui avoir écrit quelques phrases générales au sujet de la Pologne. Une autre fois la présence seule d'un de ses aides-de-camp à Bruxelles faillit le faire tomber dans une complète disgrâce. Il se repentait les torts vrais ou supposés du prince lui étaient bientôt parvenus par Joseph II, qui avait pour sa personne la même prédilection que Marie-Thérèse.

« Il m'est souvent arrivé de taquiner l'empereur Joseph; mais il y avait

(1) Voir le Journal de La Haye d'avant-hier.

Madame la Princesse Albert de Prusse, accompagnée de son
fille, la Princesse Charlotte, est arrivée samedi au soir
à cette résidence, et descendue au palais du Noordeinde
S. A. R. qui s'était embarquée le 11 à Brème à bord du py-
roscape royal le Cyclope, était arrivée le 14 à onze heures du
matin au Helder.

Les belles pareils à la lettre au Roi, insérée dans le jour-
nal d'Arnhem du 16 août, peuvent se publier impunément chez
nous, il faut se hâter d'effacer du frontispice de notre édifice
social les mots : monarchie et ordre public.

Dans les pays constitutionnels par excellence, en France et
en Angleterre où, plus que partout ailleurs, le droit d'exprimer
sa pensée sur les affaires publiques avec une très-grande lati-
tude, est considéré comme de l'essence d'un peuple libre,
l'écrit que nous signalons aujourd'hui à l'attention du pouvoir
serait passible de peines rigoureuses.

De deux choses l'une. Ou nos lois sont insuffisantes pour
reprimer de semblables licences, et dans ce cas le gouvernement
assume sur lui une terrible responsabilité en ne faisant pas rem-
plir au plus tôt cette lacune dans nos codes ; ou bien la législa-
tion existante a prémuni la société contre ces énormes abus
de la presse, et alors le scandale de leur tolérance qui ébranle
l'état dans sa base, et afflige profondément tous les bons ci-
toyens, accuse hautement, sinon d'un coupable oubli du devoir,
du moins d'une déplorable et funeste apathie, les fonctionnaires
chargés de faire exécuter les lois en Néerlande.

On lit dans la Gazette de France, dont le directeur, l'abbé de
Genoude, grâce à la monstrueuse alliance des légitimistes et
des démocrates, vient d'être élu membre de la chambre des
députés :

« Je ne puis pas en Belgique me croire en pays étranger. C'est à Cologne
et à Tournay qu'a commencé la monarchie française ; elle doit y retour-
ner. L'état ne cessera d'être agité jusqu'à ce que l'invincible nature ait
repris son empire, que lorsqu'elle reposera sur ses armes au bord du Rhin. »

A guisa di Leone quando si posa.

« On l'a dit, et cela est parfaitement vrai, le seul traité définitif que la
France ait conclu, est le traité des Pyrénées, et les seuls définitifs qui lui
restent à conclure, sont le traité des Alpes et le traité du Rhin. »

Nous rappellerons à la Gazette de France un mot beaucoup
plus vrai que ce qu'elle vient de dire, c'est celui-ci : La France
sur le Rhin, c'est la France au-delà du Rhin. Tout l'avenir de
l'Europe centrale est dans ce mot, et nous espérons pour la paix
du monde et l'indépendance des peuples, que la diplomatie eu-
ropéenne ne l'oubliera jamais.

Portrait frappant de l'opposition française.

Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que le plus grand
nombre de ceux qui préconisent le progrès à tout propos et hors
de tout propos, appartient à un parti qui, ayant tout, se donne
comme le défenseur des libertés publiques. Silanus est un de
ces hommes ardents qui portent pour devise : Liberté, égalité.
Dans les lieux de réunion, où vous le rencontrerez, chaque soir,
vous l'entendrez pérorer contre tout ce qui se fait. Il a la voix
haute, il décide, il tranche les questions les plus difficiles ; à
l'entendre, lui seul possède le secret de rendre tous les hommes
heureux. Il se plaint de l'impôt ; il blâme les choix du gouver-
nement ; il n'est pas un acte de l'autorité qu'il ne censure avec
amertume. C'est tout à la fois un profond diplomate et un éco-
nomiste distingué ; si le budget de l'état lui était confié, il ro-
guerait sans pitié les neuf dixièmes du traitement des fonction-
naires publics ; il donnerait douze cents francs par an à un
maréchal de France, trois mille francs à un ministre d'Etat,
six mille francs au chef du gouvernement, qu'il s'appelât roi,
président ou consul.

Qu'est-ce que Silanus ? Silanus est un industriel aux formes
grossières, qui rudoie ses ouvriers et les regarde comme beau-
coup au-dessous de lui ; Silanus est un nécessaireux dont les af-
faires sont embarrassées ; qui prétend gouverner l'état et qui ne

sait gouverner sa famille ; Silanus est un médecin sans malades,
un avocat sans causes. Silanus parle de moralité et il vit dans
le désordre ; il parle de tolérance et il insulte ses concitoyens
en insultant à ses croyances ; il parle de liberté et il injurie ceux
qui ne pensent pas comme lui ; il parle d'égalité et il n'a que
du mépris pour ceux qui sont au-dessous de lui, que de l'en-
vie pour ceux qui sont au-dessus. Silanus est bourru, malveil-
lant, ambitieux ; il prend la loquacité pour de la logique, le ba-
vardage pour de la raison, les railleries pour de l'érudition, les
pointes pour l'esprit. Il n'a pas étudié une seule des questions
qu'il décide, il n'a pas approfondi un seul des problèmes qu'il
résout ; c'est un écho qui répète les sons qui l'ont frappé et
toute sa science politique se résume en quelques lambeaux de
journaux radicaux qu'il a mal digérés. Voilà Silanus.

Le sénat belge a entendu le 15, les rapports sur les divers
projets de loi qui lui ont été transmis par la chambre des re-
présentants, et a entamé d'urgence la discussion du traité du
29 juillet. Les divers orateurs qui ont pris part à cette discus-
sion ne se sont occupés que de la question de la pêche nation-
nale, dont ils ont déploré le sacrifice. M. Dechamps a présenté
quelques observations pour démontrer que ce sacrifice n'est
pas aussi grand qu'on le pense ; il a ajouté, en réponse à une
observation faite par M. le comte Vilain XIII, que le gouver-
nement s'occupait sérieusement de la question des octrois mu-
nicipaux, et du mode de vente du poisson à la minque.

Dans la séance du soir le sénat a voté le traité ainsi que les
deux projets qu'il avait à l'ordre du jour.

M. le ministre des finances a donné lecture de l'ordonnance
royale de clôture de la session.

On écrit de Vienne, 3 août :

Le bateau en fer néerlandais l'Amsterdam et Vienne est arrivé
aujourd'hui dans le bras du Danube, qui coule tout près des mu-
rilles de la ville intérieure, et a été accueilli par les joyeuses
acclamations d'un concours immense de peuple. Le pont sus-
pendu, qui conduit au quartier Léopold et au dessous duquel le
navire a jeté l'ancre, était décoré de festons, de guirlandes et
de drapeaux ; le navire était orné des couleurs d'Autriche, de
Bavière et des Pays-Bas. Des salves ont été tirées à son arrivée.
Demain il sera déchargé, et dans quelques jours il remontera le
Danube, remorqué par un steamer de la société danubienne.

La presse anglaise continue à s'occuper du mariage de la
reine d'Espagne. Le Daily-News, le Sun, le Morning-Herald,
le Morning-Advertiser, organes des différents partis, ont re-
produit, sinon quant aux expressions, du moins quant au sens,
l'article du Times qui a provoqué la réponse du Journal des
Débats que nous avons fait connaître. Nous publions aujour-
d'hui un article du Globe, dont les conclusions sont identiques
avec celles du Times.

Voici l'article du Globe :

« Admettons, dit le Globe, quoiqu'il n'ait rien transpiré à ce sujet, ad-
mettons que lord Palmerston ait insinué qu'il conviendrait de placer un
prince de la maison de Cobourg à côté de la reine Isabelle, et cela, afin de
mettre un terme à toutes les discussions auxquelles ce mariage donne lieu :
qu'en pensez-vous ? »

« Louis-Philippe et M. Guizot ne nous ont pas demandé notre autorisation
lorsqu'ils ont présenté leur candidat, le prince de Trapani. Cependant, en
mettant en avant ce candidat, ils se proposaient évidemment d'augmenter
l'influence française en Espagne et d'y anéantir la nôtre. Le comte d'Aber-
deen n'a fait aucune remontrance contre ce projet (peut-être aurait-il dû
en faire), et maintenant il suffit que le cabinet anglais soit simplement
soupçonné de penser qu'un prince de la maison de Cobourg serait, dans les
circonstances actuelles, le meilleur choix que pût faire l'Espagne, pour que
la presse de l'opposition en France injurie lord Palmerston, et déclare qu'il
a voulu insulter la nation française. Si l'Angleterre avait proposé le prince
de Cobourg, lorsque Louis-Philippe a mis en avant le comte de Trapani,
tout ce qu'on aurait eu le droit de dire, c'est que nous nous efforcions de
protéger nos propres intérêts ; mais de quel front ose-t-on nous accuser
d'avoir de mauvais sentiments à l'égard de la France, parce que nous pré-
sentons un candidat, après seulement que celui du gouvernement français
a été rejeté en Espagne par tous les partis ? »

« Après tout, est-ce l'Angleterre qui a mis en avant le nom du prince de
Cobourg en Espagne ? Non. La première idée de ce mariage vient des pro-
gressistes espagnols à l'époque de la régence de la reine Christine. Nous

perceur. Je ne pensais seulement pas à lui ; c'était de gaieté ; je venais d'ap-
prendre que Charles me revenait d'Ismaël chargé de gloire, avec une bles-
sure qui n'était pas dangereuse. L'empereur fut furieux, et cependant,
ayant sucé en Italie le lait de la dissimulation, se contenta assez pour m'as-
surer le jeudi d'après qu'il allait me faire maréchal dimanche. Je ne le suis
pas, et cela n'est égal ; et pour le faire bien sentir à la cour, je n'y parais
plus qu'aux jours de cérémonie et d'obligation pour mes deux ordres de
la Toison et de Marie-Thérèse en uniforme de mon régiment, n'ayant pas
voulu porter depuis quatorze ans celui d'officier-général.

« Quand on me fait une bonne injustice, je la raconte, et puis je n'y pen-
se plus ; mais je la prouve, par exemple, par ces deux lettres pleines de pro-
messes et de mensonges qui durent depuis quatorze ans, et que je n'ai gar-
dées que pour m'en moquer. Les voici :

« Mon prince, quoique je t'aurais tenu mes papiers en ordre et que je n'en
perde pas d'ordinaire, je viens d'en perdre un, et je n'en suis pas fâché ; c'est
celui que vous avez remis au conseil de guerre. Je vous ai toujours rendu jus-
tice dans mon cœur. Si vous m'avez rendu un peu plus de justice à moi, vous
auriez été persuadé que votre avancement désiré, mérité et promis, ne pouvait
être retardé que pour peu et par des combinaisons relatives à quelques-uns
de vos confrères. Mais enfin tout ceci est passé ; il vaut mieux n'en plus parler.
Vous garderez vos emplois, vous en aurez de nouveaux en son temps, et nous
serons bons amis comme ci-devant. Je suis persuadé et convaincu de votre zèle
et attachement pour mon service et ma personne, et vous devez l'être de l'es-
time et considération avec laquelle je suis votre affectionné,
LÉOPOLD.

» Vienne, le 15 décembre 1790.

« Mon prince, pardonnez que je ne réponde que si tard à votre lettre, ne
l'ayant reçue que depuis hier. La situation dans laquelle vous vous trouvez
présentement et que vous m'y exposez, ainsi que la demande que vous y faites,
est plus que juste. Vous pouvez être persuadé du zèle avec lequel je m'inté-
resserai dans cette juste cause, surtout pour vous, mon prince, que j'estime
personnellement et qui avez donné les preuves les plus évidentes de votre zèle
et de votre attachement pour toute notre maison. Soyez persuadé que mon père
et nous tous, nous les reconnaissons, et que, pour moi particulier, je ne dé-
sire qu'une occasion pour pouvoir vous témoigner les sentiments avec lesquels
je ne cesserais d'être votre très-affectionné,
FRANÇOIS

» Vienne, ce 27 octobre 1790.

Sa disgrâce ne fut donc pas complète. L'ordre venait d'être rétabli dans
les Pays-Bas ; il y retourna pour y reprendre ses commandements du Hai-
naut et du Luxembourg, et, comme l'Autriche tenait à effacer le souvenir
de la dernière insurrection, il entra à Mons avec solennité.

pouvons déclarer, d'après une autorité non équivoque, que trois propositions
furent soumises à la reine régente. La première était le mariage de sa
avec un de ses cousins, un fils de don François de Paule. Dans l'hypothèse
où cette combinaison serait impraticable, on proposait le duc de Leuchten-
berg, et, en dernière analyse, un prince de la maison de Cobourg. Qu'en
t-il aujourd'hui ? La reine Christine ne pourrait accepter aucune de ses pro-
positions, parce que, si elle consultait la cour de France, celle-ci n'accep-
rait aucune. Le comte de Trapani, par une intrigue entre la reine Chris-
tine et le ministère français, fut adopté comme prétendant à la main d'Isa-
belle. Cette intrigue, après avoir été suivie pendant des années, est à la
rompue. Il y a des obstacles presque insurmontables, et entre autres la
reine Christine elle-même, au mariage avec un des fils de don François
de Paule. Le duc de Leuchtenberg est marié, et le prétendant restant, propo-
sé par le parti national, est un prince de la maison de Cobourg.

On écrit de Rome, au Constitutionnel, que sur le demande
plusieurs villes des Etats romains, le pape vient de retirer
les jésuites du monopole de l'éducation. Il a décidé qu'à la ré-
ouverture des écoles, en novembre, des prêtres séculiers, choi-
sissant parmi ceux qui offrent des garanties de moralité et de capacité,
remplaceront les jésuites partout où les maires des villes et
évêques le jugeront convenable.

Cette déclaration du pape a produit à Rome une profonde
satisfaction, et a été accueillie avec le plus grand enthousiasme.

La rupture entre l'autorité communale et l'évêque
de Tournay est consommée. Le chef du diocèse n'a pas voulu
noncer au désaveu qu'il exigeait des membres du collège édi-
ficial, qui ont en quelque sorte pris la parole en son nom dans
la séance du conseil communal du 25 juillet ; et ceux-ci s'étant
fusés à se démentir et à venir demander au conseil de renon-
cer à l'explication donnée sur le sens et la portée de l'article 2
à la convention, tout est décidément rompu, et M. l'abbé Dest
becq ne rentrera plus à l'Athénée.

Le conseil communal se réunit lundi pour arrêter les mesur
que nécessite les circonstances.

La distribution des prix aux élèves de l'Athénée a eu lieu
jeudi ; aucun ecclésiastique n'y a paru ; quelques autorités, et
spécialement le procureur du roi, dont la présence à la remise
des médailles en octobre dernier avait été remarquée, ont égale-
ment fait défaut ; en revanche, le conseil communal y était
représenté par la plupart de ses membres.

Dans la séance du 11 de la seconde chambre des Etats badois
le député Hecker a développé sa motion relative à l'affaire de
duchés de Schleswig et Holstein. Il a terminé son discours, qui
a été écouté avec une attention soutenue, en proposant une adre-
se au grand-duc, pour demander que le gouvernement badois
fit tous ses efforts afin de maintenir l'intégrité des duchés de
Schleswig, Holstein et Lauenbourg, comme pays allemands.
Cette proposition, à laquelle le ministère a donné son adhésion
a été adoptée à l'unanimité. Le ministre de la justice a déclaré
que les lettres patentes du roi de Danemarck ne resteraient pas
sans réponse de la part des gouvernements allemands.

La question de la succession des duchés de Holstein.

Le Times du 11 août dit qu'un article récemment publié par le
Globe de Hambourg sur la question de la succession aux duchés
de Schleswig et de Holstein, contient des erreurs qui seraient de
nature à répandre des doutes sur l'union, la cordialité et le
parfait accord qui n'ont cessé de régner entre les deux cabinets
de Saint-James et des Tuileries jusqu'à la retraite du dernier
cabinet. Voici l'article du Times :

« Le correspondant de la Gazette prétend que la mission du baron Bil-
ling à notre cour, au mois de janvier dernier, a échoué par le refus de lord
Aberdeen, d'adopter des vues contraires aux prétentions de la maison de
Holstein-Gottorp (aujourd'hui régnant en Russie) à la partie du Holstein
cédée au Danemarck en 1767 et 1773. Nous croyons que ces assertions sont
dénuées de fondement. Nous sommes sûrs qu'aucun ministre anglais, soit
lord Aberdeen, soit lord Palmerston, n'admettra les prétentions mal fon-
dées de la Russie à une partie quelconque du duché de Holstein. Nous
sommes convaincus que l'ex-secrétaire des affaires étrangères n'a jamais
manqué de voir une nouvelle preuve de la cordialité et de l'amitié qui
animent la couronne de France envers la couronne d'Angleterre, dans
la démarche par laquelle le prince habile qui gouverne la France a attiré
l'attention du cabinet britannique sur l'état agité du nord de l'Europe.

« Je n'ai jamais fait de mal à qui que ce soit. Si j'avais été méchant, on
m'aurait fait plus de bien. Je n'ai guère à me plaindre de personne, mais je
me souviens à présent d'un libelle qu'un nommé Masson (à ce que je crois
espèce d'avocat de Nivelles, a fait contre moi. J'eus bien de la peine à obte-
nir qu'il ne fût pas puni ; il se donna pourtant celle de se sauver du pays
pour quelques mois. Ce qui prouve encore plus que son petit livre qu'il
me connaissait pas.

« Parmi plusieurs traits que j'ai oubliés, il y avait dans ce libelle (le se-
culier de ce genre dont je me souviens, car du reste il n'a jamais eu
même une chanson ni une épigramme contre moi) qu'un marchand
modes de Pétersbourg, nommée Chotzoff, m'avait fait jeter par les fen-
êtres ; que j'étais un peu poltron, et qu'à mon entrée de gouverneur de
naut, j'avais l'air d'un vieux sultan entouré de filles dont je m'occupais
uniquement, et que j'avais été assez bête pour prendre de bonne foi les
clamations de Vive le prince patriote ! C'est le dernier point est vrai. C'était
une église où je prêtais, je crois, ou faisais prêter serment, j'accusais
d'infidélité avec les autres, ne me doutant pas que son crieur y entendait
rien. Pour le sultan, il m'avait fait trop d'honneur. Il est vrai que, pendant
le marché ennuyé de l'entrée, des filles très-jolies me jetaient
leurs dans ma voiture, et que, la foule les arrêtant près de la voiture,
je les remerciais beaucoup et leur dis que je les trouvais charmantes.
Pour poltron, ce monsieur avait tort. Quant à cette madame Chotzoff,
dont je ne connais le nom que parce qu'un général le porta, je ne suis
diabli il a pris sa chienne d'histoire ; il n'a pas dit qui étaient les filles
par la fenêtre et ce que j'avais fait pour le mériter. Quelques-uns de ces
mes, et l'obligation que j'avais de passer la plus grande partie de mon
née à la cour, ne m'avaient pas laissé l'envie ou le temps d'avoir des
taures de ce genre. Ce monsieur a encore eu tort.

« Le seul reproche qui pourrait n'être pas tout à fait juste, c'est
qu'il dit de mon entrée, qui lui parut plus bizarre que les autres, que
guerre venait de finir, et la révolution des Pays-Bas. Je n'étais
aussi. J'aurais pu faire des dettes en galonnant mes habits de
taures ; je crus au contraire que le peuple me saurait gré de ne pas
trop de faste. Et comme j'avais deux Turcs, quatre autres, et
avec leur barbe, et un Tartare avec deux dromadaires, je ne
cure sa comparaison ingénieuse avec Tancrède ou avec le roi de
Chine, car je ne me souviens plus bien à qui il trouvait que
(Pour être exact)

sur les moyens de maintenir l'équilibre politique et l'indépendance des États du second ordre. Que lord Aberdeen, incertain s'il garderait le pouvoir, n'ait pas donné immédiatement aux affaires du Danemark toute l'attention possible, cela est possible, quelque regrettable que cela soit; mais nous ne sommes point de ceux qui y ait eu la moindre divergence d'opinions entre les envoyés français. La France et l'Angleterre ont un intérêt trop réel à voir grand d'agir en commun sur les bords de la Baltique, pour qu'un ministre britannique ayant quelque connaissance des intérêts réels de son pays n'ait pas saisi cette occasion de protéger ces intérêts. Nous le répétons, dans cette affaire les conseils de l'Angleterre et de la France n'ont pas cessé un instant d'être les mêmes idées et de se proposer le même but. Nous espérons sincèrement que lord Palmerston, comprenant l'importance du but que doivent atteindre par leurs efforts combinés l'Angleterre, la France et l'Autriche, et débarrassé des difficultés intérieures qui avaient gêné l'action de son prédécesseur, portera toute sa sollicitude sur cet objet, et marchant avec la France, s'efforcera d'obtenir une solution de la question qui assurera l'équilibre politique, l'indépendance de la couronne de Danemark et les droits légitimes de ses sujets, quelle que soit d'ailleurs leur injustice.

La Gazette d'Augsbourg publie, sous la rubrique du Schleswig-Holstein, l'article suivant, que nous reproduisons également, comme propre à donner une idée de l'importance que l'Allemagne attache à une question dont la portée n'est peut-être pas assez appréciée dans les pays voisins :

« Il est indubitable que les membres de l'assemblée des états qui viennent de protester contre la lettre patente du roi, seront reçus de la manière la plus favorable par leurs commettants. Il serait difficile de dire ce qui arrivera plus tard; mais il est certain que les députés ne sont point blâmables. Il faudrait retirer la lettre patente, désavouer les ministres qui l'ont présentée, faire droit aux justes demandes des duchés après leur séparation du royaume, réunir les deux assemblées allemandes, accorder égalité et justice dans nos rapports avec les Danois. Ces mesures arrêteraient le mal.

La question de Schleswig-Holstein n'est pas seulement une question de droit, c'est une question qui occupera la politique européenne. Le Times en parle comme s'il s'agissait de l'isthme de Suez. Le Journal des Débats parle de cet *ultima thule* de sa géographie allemande. Les chambres et les organes de l'opinion publique sont en mouvement, et ce qui est plus grave encore, la Russie, dont le droit est incontestable, garde le silence.

« Ne dirait-on pas que ce petit Schleswig-Holstein devient de plus en plus le point central pour toutes les puissances qui ont intérêt à la domination maritime de la Baltique et l'avenir de l'Allemagne. Que l'on demande aux publicistes allemands, et au peuple même, s'il peut y avoir une question plus importante pour l'Allemagne; et au milieu de tout cela, les Danois se renferment dans un silence majestueux, comme s'il s'agissait des discours de quelques avocats qui ont commencé l'affaire et qui doivent la finir.

« Quoiqu'il en soit, il ne faut pas s'imaginer que l'on prendra chez nous une résolution subite. Les paysans forment le noyau du peuple. Ce n'est qu'après avoir approuvé les événements et les comprendus; mais tout le monde comprendra l'importance de l'affaire de la dissolution des états. On verra que les états allemands du Danemark n'entendent pas se laisser gouverner sans veiller à leurs intérêts.

Nouvelles d'Amérique.

On a reçu, par le steamer Cambria, arrivé à Liverpool, des nouvelles des Etats-Unis jusqu'au 31 juillet.

Le sénat américain a adopté le nouveau tarif à la majorité d'une voix (28 contre 27). Le bill n'attend plus que la signature du président pour avoir force de loi. Il doit être mis en vigueur à partir du 1^{er} décembre prochain.

La guerre entre les Etats-Unis et le Mexique en est toujours au même point. La date des dernières nouvelles de Matamoros, le 27 juillet, paraît à la tête d'une armée de 15,000 hommes. Il y avait dans ces régiments vers Monterrey où se trouve le gros de l'armée mexicaine.

Le général Taylor a publié une sorte de manifeste adressé au peuple mexicain pour lui exposer les griefs des Etats-Unis contre son gouvernement et pour le rassurer sur les dispositions des troupes américaines, qui viennent plutôt pour renverser la tyrannie qui pèse sur le Mexique, que dans un but d'hostilité et de conquête.

« Votre gouvernement, dit le général Taylor, est entre les mains de tyrans et d'usurpateurs. Ils ont aboli votre constitution fédérale, ils vous ont enlevé vos droits électoraux, ils ont détruit la liberté de la presse et vous livrés sans défense au pouvoir absolu d'un dictateur militaire. Quel est le but de ces tyrans ont poussé l'audace jusqu'à appeler de leurs vœux un gouvernement monarchique. Ils veulent placer un prince européen sur le trône du Mexique. Nous venons renverser les tyrans qui vous oppriment, qui ont détruit vos libertés, mais nous ne venons point faire la guerre au peuple mexicain, ni au gouvernement libre et indépendant qu'il se choisit lui-même. Votre religion, vos églises, les emblèmes de votre foi et ses ministres seront respectés et protégés par nous. Nous venons par là le peuple mexicain comme des amis et des frères républicains. La politique de votre gouvernement consiste à vous tromper sur les intentions et le caractère de notre gouvernement et de notre peuple. Ils redoutent le contact de nos libres institutions; ils veulent vous inspirer la haine de vos frères républicains de l'Union américaine. Fournissez-nous l'occasion de vous tromper, et vous verrez bientôt que toutes les allégations de Parades étaient fausses et qu'elles n'avaient pour but que de vous décider à consentir à l'établissement d'un gouvernement despotique. »

Le général Taylor rappelle ensuite aux Mexicains que des milliers de citoyens des Etats-Unis ont versé leur sang dans la guerre mexicaine contre l'Espagne et que le gouvernement américain ne peut reconnaître l'indépendance de la république mexicaine. Puis il termine ainsi sa proclamation :

« Nous devons traiter comme ennemis et renverser les tyrans qui, tandis qu'ils nous prodiguaient l'insulte et l'outrage, vous ravissaient votre liberté. Mais le peuple mexicain qui demeurera neutre dans la lutte, sera protégé par ses despotes militaires par l'armée républicaine de l'Union. »

Une escarmouche a eu lieu à Vera-Cruz entre les équipages des chaloupes de quelques vaisseaux américains qui s'étaient rendus à terre pour faire de l'eau et les troupes mexicaines des environs. Celles-ci ont eu un lieutenant et dix soldats tués. Les équipages américains n'ont perdu qu'un seul homme. Vera-Cruz et les autres ports mexicains sont toujours étroitement bloqués.

Après le New-York Herald, les forces navales que les Etats-Unis ont dans le golfe du Mexique et sur les côtes de l'Océan pacifique dans les parages de la Californie : sous les ordres du commodore David Connor, commandant l'escadre du golfe, un vaisseau à vapeur de 120, 3 de 74, 5 frégates de 44, 1 corvette de 26, 2 de 22, 20 canonnières dont 2 frégates, 4 bricks de 10, 2 schooners et 3 cutters, le tout formant un effectif de 780 pièces de canon. Dans l'Océan pacifique sous les ordres du commodore Shubrick, 1 frégate de 54, 1 de 44, 4 corvettes de 20, 2 de 16, 2 schooners, et tout 10 bâtiments portant 410 pièces de canon.

Documents commerciaux.

Le nouveau pape vient d'introduire des modifications dans le tarif des douanes des états pontificaux; on y trouve des réductions importantes, ainsi que l'on en jugera par le tableau suivant :

Droits d'importation.		Sc. Baj.	
1 ^o Draps de toute espèce, par 100 livres romaines, net	25 00	Anciennement 60 scudi. — Réduction 58½ p. c.	Pas de changement.
2 ^o Tissus de laine communs.			
3 ^o Tissus de soie pure, par 100 liv. romaines, net	100 06		Pas de changement.
4 ^o Tissus mélangés de soie, etc., par 100 liv. romaines, net	50 00	Anciennement 100 scudi. — Réduction 50 p. c.	
5 ^o Tissus de coton, par 100 livres romaines, net	8 00	Anciennement 12 scudi. — Réduction 23½ p. c.	
6 ^o Sucre brut et raffiné, par 100 livres romaines, net	1 80	Anciennement 3 scudi. — Réduction 40 p. c.	
7 ^o Café, par 100 liv. romaines.	2 40	Anciennement 3 scudi. — Réduction 13 p. c.	

Droits d'exportation.		
1 ^o Soie brute, blanche ou jaune, par 1,000 grosses.	0 60	Droit ancien doublé.
2 ^o Tartre brut, par 100 livres.	0 50	

Le nouveau tarif est mis en vigueur à partir du 7 courant.

Affaires de France.

(Correspondance particulière du Journal de La Haye.) Paris, 14 août.

L'attentat du 29 juillet a commencé à prendre un aspect nouveau depuis l'examen qui a été fait des instruments du crime. Les méchantes plaisanteries de la presse révolutionnaire tombent ici à plat en présence des faits. Des pistolets qui pouvaient atteindre un but à cinquante mètres de distance, étant tirés surtout tous les deux à la fois, ne sont guère les armes dont se munit un homme tel que celui chez qui certains journaux persistent à ne voir qu'un pauvre imbécile, résolu d'en finir avec la vie en livrant sa tête à l'exécuteur des hautes-œuvres, ou se flattant d'obtenir une déplorable célébrité en comparaisant devant la première cour de justice du royaume. La manière dont le misérable assassin confesse aujourd'hui avoir chargé ses armes, ne nous paraît plus laisser douter de ses intentions malfaisantes. Les premiers pistolets venus, bien ou mal chargés, auraient rempli son but s'il n'eût eu en vue que de se faire condamner à mort en faisant feu sur le roi. Il avait même intérêt, dans cette supposition-là, à faire retrouver et reconnaître ses projectiles, tandis que deux tringles de fer de quelques pouces de longueur tombées à terre pouvaient facilement échapper à l'attention, ou même être adroitement recueillies par des complices. On n'hésite déjà plus guère à croire de la part de Joseph Henry à une intention positive de régicide, et la peine même que se donnent certaines gens pour faire passer pour un idiot complet l'auteur de l'attentat, qui n'était après tout qu'un songe-creux, et un homme d'un esprit bizarre plutôt que borné, bien loin de servir à écarter l'idée d'un complot est précisément, aux yeux de beaucoup de gens, ce qui rendrait cette dernière conjecture plus probable. Les attentats de cette espèce; ne fût-ce que par les apprêts qu'ils supposent, les précautions qu'ils nécessitent, l'éveil qu'ils peuvent donner d'avance à la curiosité, les demi-confidences inévitables qui les précèdent, peuvent difficilement être l'œuvre d'un malfaiteur isolé.

Nous avons déjà signalé précédemment une réunion de circonstances qui donnaient lieu de soupçonner que Joseph Henry avait eu des complices : nos doutes à cet égard se changent presque en certitude. Parmi les gens qui consentent à ce que le roi règne à condition qu'il ne gouverne pas, il en est beaucoup, on peut en être convaincu, qui ne nous disent la que la moitié de leur pensée. A leurs yeux, les conspirations sont un moyen aussi légitime et plus sûr que tout autre de délivrer la France de l'insupportable tyrannie sous laquelle elle gémit; les sociétés secrètes subsistent encore aujourd'hui, comme il y a douze ans, quoique sous des formes qui leur permettent de se dérober à la surveillance de l'autorité, et l'on trouverait sans peine dans la section Marat ou dans la section du dix août, des hommes ne reculant point devant la pensée d'un régicide; comme parmi des hommes appartenant à une tout autre catégorie sociale, il en est, en bien moindre nombre, il est vrai, qui applaudissent encore, après un demi-siècle, à l'attentat infernal de la rue St-Nicaise et aux prouesses royales de Georges Cadoudal.

Le résultat général des élections en faveur de l'ordre de choses actuel est un fait que l'opposition la plus avancée a elle-même renoncé à contester. Elle en est désormais réduite à l'expliquer par les intrigues du gouvernement et le système de corruption qu'il exerce. C'est l'éternelle justification des partis et des armées après la défaite : sans la trahison, nous eussions été vainqueurs! Quoi donc, messieurs, vous nous avez mille fois, dix mille fois répété que vous étiez les plus nombreux, et vous avez constamment la majorité contre vous aux assemblées électorales et dans les chambres! Vous vous dites les plus habiles, et l'on vous joue! Les plus clairvoyants, et l'on vous trahit! Vous nous rappelez involontairement une mémorable bataille, à la suite de laquelle on nous annonçait à la vérité que l'armée impériale était en pleine déroute, tout en refusant de convenir que l'ennemi eût été vainqueur. Triste consolation que le parti conservateur aurait tort d'envier à ses adversaires! Nous aimons mieux, sans les comprendre davantage, certains écrivains de l'opposition qui nous disent que deux victoires consécutives comme celles que nous avons remportées, équivalent pour nous à une défaite. On nous disait aussi au collège qu'en latin deux négations valaient une affirmation.

Les troubles qui ont eu lieu dans diverses localités de la France à l'occasion des élections de cette année, feront probablement sentir la nécessité de faire une loi spéciale sur la police en temps d'élections. Electeurs et candidats devront à tout prix être protégés par le pouvoir contre des insultes et des actes de violence. Des manifestations séditieuses dans le goût de celles du haut Languedoc et du Roussillon devront être, une fois pour toutes, réprimées ou même, s'il est possible, prévenues. Il y a incontestablement quelque chose à faire dans le genre, et le moment est favorable : la majorité de la France a montré, dans ces dernières circonstances, qu'elle avait soif de repos. L'oppo-

sition des deux couleurs qui ne cabale, comme on le sait, ni n'intrigue, ni ne menace, ni n'agite les masses, ne pourra manquer de seconder de tout son pouvoir le vœu que forment à cet égard les bons citoyens. Il sera bien aussi de recommander aux tribunaux d'être à l'avenir plus actifs dans leurs poursuites contre les instigateurs et les auteurs de ces désordres, car la justice a trop souvent l'air de considérer ces saturnales électorales comme de ces sortes de réjouissances publiques où la police laisse jusqu'à un certain point le champ libre à la populace, ne compte pas de trop près les bourrades et les horions qui se distribuent de droite et de gauche dans la cohue, et où le violon se ferme comme jadis le temple de Janus en temps de paix. Chez un peuple jaloux de sa dignité, les élections ne doivent pas ressembler à un combat de Lapithes et de Centaures. Celles même de Paris, mieux surveillées, ont été orageuses dans deux ou trois arrondissements électoraux. La chaleur tropicale que nous éprouvons ces jours-là y a peut-être contribué; mais la tranquillité publique doit rester indépendante de l'état de la température, et l'on n'en est pas encore. Dieu merci, venu à faire valoir comme circonstance atténuante d'un délit l'élevation du thermomètre.

On lit dans le Journal des Débats : Dans la courte session qui va avoir lieu, l'opération la plus sérieuse de la chambre sera la nomination de son président. Nous ne pensons pas, du reste, que ce choix souffre de grandes difficultés. L'opposition est évidemment hors de cause, et quant au parti conservateur, les renseignements que nous avons recueillis, nous permettent d'affirmer qu'il portera ses voix sur le président de l'ancienne chambre, M. Sauzet.

Nous espérons que personne, dans la majorité, ne tentera de faire une scission qui resterait certainement sans résultat. M. Sauzet est le candidat du parti conservateur; toute autre candidature, de quelque couleur qu'on essayât de la revêtir, serait une candidature d'opposition. Que chacun fasse donc le sacrifice de ses prétentions ou de ses préférences particulières! Sans aucun doute, il y a dans la majorité plusieurs hommes éminents qui pourraient partager les suffrages, si M. Sauzet n'était pas, pour ainsi dire, en possession. Ce qui importe aujourd'hui, c'est que le premier vote politique du parti conservateur soit un vote unanime.

La justice nous oblige de le dire d'ailleurs : d'autres pourraient être aussi bons présidents que M. Sauzet, mais la chambre en trouverait difficilement un plus fidèle et plus dévoué!

Nouvelles de Suisse.

(Correspondance particulière du Journal de La Haye.) Genève, 12 août.

Si nous devons ici prendre au sérieux un discours tenu par un député vaudois à Zurich dans une réunion publique, nous sommes menacés de voir prochainement une armée révolutionnaire vaudoise à nos portes. Le citoyen Lysel, en effet, déclaré aux patriotes assistant à cette assemblée, que le moment était venu de faire entrer dans la bonne voie Bâle-Ville, Neuchâtel et Genève, et de les punir de leur vote indépendant. Tout habitué que nous sommes depuis longues années aux procédés malveillants des Vaudois à notre égard et aux outrages de leur presse radicale, nous aimons encore à douter que des Suisses, nos proches voisins, méditent dans ce moment contre nous une expédition de sibystiers. Dès que nous en aurions acquis la conviction, ne pouvant plus compter désormais sur la protection de l'autorité fédérale, qui a lâchement l'année dernière abandonné Lucerne, il ne nous resterait plus qu'à nous mettre en bon état de défense; à surveiller nos mal-intentionnés, et à arborer dès ce moment nos anciennes couleurs, sous lesquelles Genève a su jadis conquérir et maintenir son indépendance, mal protégée par d'équivoques alliés.

Les persécutions religieuses se sont reproduites dans le canton de Vaud sous des formes nouvelles. On a enlevé de force dans la milice les ecclésiastiques démissionnaires ayant l'âge requis, on en a puni de peines disciplinaires un certain nombre pour s'être refusés à endosser l'uniforme et paraître à l'exercice. En les livrant à la risée du public, l'autorité a voulu les empêcher à jamais de reprendre dans le pays leurs fonctions ecclésiastiques. On les laisse libres d'émigrer, mais on refuse de les désigner dans leurs passeports comme anciens pasteurs ou comme simples ministres du culte. Lor-qu'ils veulent changer de résidence, on exige d'eux des permis de séjour. On a cassé, il est vrai, de faire jouer les pompes à incendie contre les réunions religieuses.

Zurich, 10 août.

Dans la séance de ce jour, la diète s'est occupée de la prohibition des corps-francs; il résulte du rapport du Vorort du 23 avril dernier, sur l'exécution de la résolution de la diète contre les corps-francs, que les cantons de Glaris, Grisons, Argovie, Thurgovie, Neuchâtel, Bâle-campagne et Appenzell n'ont pas encore rendu de lois concernant les corps-francs.

La chancellerie annonce qu'Argovie a donné avis de la promulgation d'une pareille loi.

La discussion commence :

BESNE votera pour que tous les Etats en retard soient invités à faire une loi contre les corps-francs.

LUCERNE se plaint de ce que le Vorort a pas grande compte de ses démarches pour faire exécuter les résolutions de la diète. Les Etats sont partis de points de vue différents pour punir la formation des corps-francs. Un grand nombre l'ont considérée comme très grave; d'autres l'ont traitée comme contravention de police; enfin Bâle-campagne a même refusé formellement de se soumettre. C'est ce que la diète ne saurait tolérer, et Lucerne prêterait la main à des mesures d'exécution.

URI veut qu'on entende d'abord les cantons en retard, de même SONTWYTZ et UNTERWALDEN.

GLARIS dit que l'on fera un code pénal général qui comprendra le crime des corps-francs.

BÂLE-CAMPAGNE fait remarquer que dans cette affaire on a voulu agir avec précaution. Le Vorort aurait dû donner un modèle de lois sur les corps-francs. Bâle-campagne avait fait une loi, mais le peuple ne s'est pas encore prononcé. Ce qu'il y aurait de mieux à faire, ce serait d'envoyer dans les cantons un commissaire et un surveillant des lois sur les corps-francs. Le Vorort devrait aussi s'occuper de l'affaire des jésuites.

BÂLE-VILLE pense que le veto du peuple dans Bâle-campagne fera à ce canton une position à part dans la Diète.

SALZGALL dit qu'il a présenté un projet de loi, mais qu'il n'a pas encore été adopté.

ARGOVIE fait l'apologie des corps-francs.

TESSIN blâme la lenteur que les cantons ont mise à promulguer des lois sur les corps francs.

VAUD prétend qu'il n'y a pas de justice criminelle fédérale, et que chaque Etat est tenu d'administrer lui-même sa justice.

VALAIS fait remarquer que, dans le cas même où des individus seraient condamnés pour avoir organisé des corps-francs, on demanderait tout de suite une amnistie.

NEUCHÂTEL annonce qu'un projet de loi sur les corps-francs sera bientôt soumis au grand-conseil.

ZÜRICH donne quelques développements, bien qu'il ait fait une loi sur les corps-francs.

LUCERNE blâme Bâle-campagne, et dit que le député s'est conduit comme un comédien.

Quant à Argovie, LUCERNE fait remarquer que la cause des corps-francs est à Argovie, et non pas à Lucerne.

LE PRÉSIDENT invite le député à la modération.

BÂLE-CAMPAGNE répond au représentant de Lucerne qu'il ne se laissera pas régenter par lui.

ARGOVIE prie Lucerne de publier la procédure contre les corps-francs.

Proposition de Bâle-campagne de considérer l'affaire comme terminée, 2/3 Etats Bâle-campagne; invitation à Bâle-campagne, 9/10 Etats; invitation aux Etats qui n'ont pas fait de lois, 7/10 Etats; sommation à ces Etats, 7/10 Etats; invitation pressante, 12/10 Etats; invitation au Vorort de redoubler de zèle dans cette affaire, 15/10 Etats.

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 15 août 1846.

La seconde lecture du bill sur les sucres a eu lieu avant hier dans la chambre haute. L'évêque d'Oxford s'est prononcé contre la mesure proposée, et a démontré qu'elle aurait pour résultat d'encourager la traite des nègres. Il a proposé d'ajourner à trois mois la seconde lecture de ce bill; son amendement a été soutenu par l'évêque de Londres. Le marquis de Lansdowne a combattu l'opinion des deux prélats, et fortement insisté pour le rejet de cet amendement. La seconde lecture du bill a été adoptée par 28 voix contre 10.

Hier, dans la chambre basse, M. Villiers a demandé que la chambre se formât en comité au sujet de la loi qui a réglé les droits sur le seigle, les fèves et les pois, afin de rectifier une erreur existante dans la dernière loi sur les céréales, erreur qui est à la fois une entrave pour le commerce et une défaveur pour les intérêts de l'agriculture. On perçoit aujourd'hui un droit plus élevé que celui désigné, et l'orateur démontre que ce droit est encore plus élevé qu'il ne l'aurait été sous le régime de l'ancienne loi.

Lord G. Bentinck s'est opposé à cette proposition. Le chancelier de l'échiquier reconnaît l'erreur qui existe dans la loi, mais il insiste pour que M. Villiers retire sa proposition, puisqu'à une époque aussi avancée de la session il ne serait plus possible de faire adopter un bill à ce sujet. La proposition de M. Villiers a été retirée.

M. J. O'Connell a proposé sept bills relatifs aux propriétés foncières en Irlande. La première lecture en a eu lieu.

Le comité spécial nommé par la chambre des communes pour examiner s'il ne conviendrait pas d'adopter dans la législation des chemins de fer, des mesures propres à assurer d'une manière plus efficace l'intérêt public sans nuire à l'esprit d'entreprise, a adopté les résolutions suivantes :

1° Il conviendrait d'établir un département spécial chargé de la direction de tout ce qui est relatif aux chemins de fer; 2° tous les projets de construction de nouvelles lignes de chemins de fer, d'embranchement, d'extension, de fusion de compagnies, etc., devront être soumis à cette nouvelle administration; 3° cette administration fera examiner par ses ingénieurs et employés tous les plans, devis, etc., des lignes projetées pour en faire rapport au parlement; 4° elle recevra toutes les observations, réclamations, etc., que les nouveaux projets pourront soulever, pour en faire également rapport au parlement; 5° elle sera chargée de surveiller les travaux exécutés sur les nouvelles lignes de chemins de fer, et de faire rapport au parlement sur les progrès de ces travaux; 6° aucun des bills ne pourra être voté avant d'avoir reçu la sanction de cette administration; 7° elle aura la surveillance générale des chemins de fer et des canaux, qui se rattachent aux chemins de fer, et sera investie, à cet effet de tous les pouvoirs que possède le bureau de commerce; 10° Elle exigera des diverses compagnies de chemins de fer des relevés et états périodiques sur un plan uniforme et présentera annuellement au parlement un rapport sur la situation des chemins de fer, sur les progrès du système en général avec les observations dont elle croira utile de l'accompagner.

Comme on le voit, par ces résolutions, il s'agit de la création d'un véritable ministère des chemins de fer, en conférant au département à créer les attributions qu'exercent actuellement le bureau de commerce et les comités parlementaires.

VARIÉTÉS.

CAYETANO LE CONTREBANDIER,

SOUVENIRS DES COTES DE L'OcéAN PACIFIQUE.

(Suite. — Voir notre numéro d'avant-hier.)

Le sénateur secoua la tête en homme sûr de son fait.

— Croyez-moi, ne provoquez pas ses confidences; je dirai même plus, si, contre toute vraisemblance, il se disposait à vous en faire, repoussez-les comme si elles devaient être mortelles. Cayetano serait homme à vous reprendre le secret qu'il vous aurait confié.

Don Urbano fit un geste d'une effrayante énergie et ajouta :

— A supposer toutefois qu'il y ait quelque secret dans tout ceci, si vous avez à le voir pour vos affaires, rappelez-vous mes avis, et surtout que je n'ai rien dit et que je ne sais rien !

Je ne pus pas devoir insister davantage, et de retour à Hermosillo, nous nous séparâmes. Des préoccupations d'affaires me firent bientôt oublier Cayetano, malgré l'impression de curiosité qu'avait d'abord excitée en moi cet homme étrange, impression fondue ensuite par les réticences du sénateur. Quant à l'Anglais, il me vint à l'esprit à Hermosillo une vie si mystérieuse, que je ne pus le joindre que seule fois en quinze jours. Il avait dans la ville une boutique qu'il desservait sans l'aide d'aucun commis, et de temps à autre cette boutique était fermée pendant plusieurs jours de suite sans que personne pût donner quelque renseignement sur le motif et la durée de l'absence du propriétaire. Ce fut pendant une de ces absences qu'un jour de désespoir, je résolus de pousser les choses à cheval que je faisais chaque matin jusqu'à la cabane de Cayetano. Le farouche pêcheur de calmans m'était revenu en mémoire, mais complètement dépourvu de sa sombre auréole. Depuis quinze jours, les diversions de la vie pratique avaient suffi pour remettre le calme dans mon imagination. La cabane de Cayetano était pour moi un but de promenade et rien de plus; il y avait à peu près deux heures de chemin. Je me dirigeai donc de ce côté.

Je ne tardai pas à arriver à l'embranchement des deux routes. Cayetano avait pris congé de nous. A quelques minutes de là, j'aperçus la cabane du pêcheur de tortues. C'était

une espèce de hulte à toit plat; le mur était formé de troncs de palmiers espacés, soutenant dans les intervalles un torchis de terre glaise et de bourre de crin, incrusté çà et là de larges écaillés d'huîtres perlières dont l'iris brillait aux rayons du soleil. Deux tamariniers couvraient cette hutte de leur ombre. Un lac étendait à quelque distance la nappe limpide de ses eaux. Au milieu de cette riante solitude, la cabane eût semblé inhabitée, si une légère fumée ne se fût élevée en spirales bleuâtres entre les branches des tamariniers. Nul bruit ne se faisait entendre aux environs, si ce n'est le frémissement harmonieux des roseaux du lac, qu'une brise insensible ridait à peine, et le sourd murmure d'un cheval qui, dans un petit enclos formé par des pieux, broyait sa provende de maïs. Je reconnus le cheval de Cayetano.

La porte de la cabane était entrebâillée. J'approchai du seuil sans mettre pied à terre; je signalai ma présence par la formule d'usage :

— Ave Maria purissima!

— Sin pecado concibida! répondit une voix qui était celle de Cayetano. En même temps nos chevaux se saluèrent par des hennissements joyeux. Je mis pied à terre, et j'entraî dans la cabane. Dans un angle de la pièce principale où je pénétrai, quelques tisons achevaient de se consumer. Des galettes de farine de froment cuisaient ou plutôt se carbonisaient sur les braises détachées des tisons, en compagnie de quelques morceaux de viande séchée qui siffaient au contact du feu. A quelques pas de là, Cayetano, assis sur un escabeau de bambous, fourbissait un des harpons particuliers aux gens de sa profession, car j'ai dit qu'il était de son métier pêcheur de tortues.

— Ah! c'est vous, seigneur cavalier, me dit-il sans interrompre son occupation; soyz le bienvenu dans ma pauvre cabane. Vous me trouvez occupé de mon déjeuner. Me feriez-vous l'honneur de faire pénitence avec moi?

Je crus devoir refuser cette offre polie, mais qui ne me paraissait que médiocrement attrayante, en lui disant que je m'étais précautionné à l'avance.

— Je n'avais à vous offrir, me dit-il, qu'un triste repas, mais de bon cœur; avec votre permission, je le prendrai donc seul.

L'intérieur de la cabane était pauvre et nu. Parmi des filets semblables à ceux dont se servent les pêcheurs de perles, parmi des harpons et d'autres ustensiles appendus aux murs, un objet d'une forme problématique attira mon attention. Cet objet était une espèce de bricole, ou plutôt de gilet à bretelles, et dans la longueur duquel trois énormes poches étaient pratiquées à distances égales.

— Vous pardonnerez, lui dis-je après un court silence, à la curiosité d'un voyageur, si je vous demande à quoi peut servir cette espèce de brassière?

— Ceci, dit Cayetano, je vais vous le dire. Jadis nous embarquions en plein jour, à toute heure, avec l'aide des douaniers eux-mêmes, des lingots d'argent, malgré les lois qui en prohibent l'exportation; mais maintenant les employés sont plus exigeants, et il faut se passer d'eux. C'est à quoi me sert ce gilet. En plaçant un lingot dans chacune de ces poches, mon manteau sur les épaules, je puis monter, à la barbe des douaniers, dans mon canot, donner la main à chacun d'eux en signe d'amitié, et me passer tranquillement sous un poids qui fait passer en un instant un homme d'une force ordinaire. De cette façon, une dizaine de voyages me suffisent pour transporter à bord d'un navire une trentaine de mille piastres sans partager mes profits avec personne. C'est pour moi une augmentation de revenu, dont je suis redevable au seigneur sénateur don Urbano.

— Vous avez eu lui un protecteur dévoué, lui dis-je; mais comment vous a-t-il rendu ce service?

— D'une façon bien simple et digne de son caractère. Il parla un jour dans le congrès avec tant de justesse, de précision et d'éloquence, de la contrebande qui se pratiquait sur nos côtes, qu'il produisit une vive sensation. Jamais homme ne connut un sujet plus à fond.

— Je le soupçonne d'avoir eu de bonnes raisons pour en parler!

— Il en parla si bien, reprit Cayetano, que le congrès vota des lois rigoureuses...

— Il est au moins singulier de parler contre la contrebande en faveur des contrebandiers, objectai-je à Cayetano.

— Tout le monde fut content, répondit-il: les membres du congrès d'avoir réprimé un abus, notre représentant de s'être préparé de plus beaux bénéfices en tuant la concurrence; nous autres, ses commettants, de faire payer plus cher nos services. Ah! seigneur cavalier, on est heureux et fier d'avoir de tels mandataires.

Après avoir repoussé du pied les restes de son déjeuner d'anachorète, le contrebandier alla suspendre le harpon qu'il avait déposé près de lui à côté des ustensiles qui garnissaient déjà la muraille. Alors je distinguai pour la première fois, au milieu des filets, une paire de souliers de satin bleu, qui, par leur petitesse, faisaient honneur aux pieds de la femme qui les avaient chaussés. Des taches couleur de rouille en maculaient le lustré, sur l'un en petites gouttelettes; sur l'autre en une large plaque. Au moment même où je regardai ce vestige de quelque tendre et sanglant souvenir, j'entendis un précipité de chevaux qui arrivaient du côté de la ville, et quelques minutes après deux hommes mettaient pied à terre à la porte de la hutte. Les deux hommes entrèrent; l'un m'était inconnu; l'autre, porteur d'une barbe de huit jours, vêtu d'habits poudreux, un long sabre droit au côté, était mon invisible Anglais. A l'aspect de l'inconnu, Cayetano changea de physionomie, et un tremblement nerveux agita son corps, comme s'il avait entendu le bruit du Cerro. Il se remit bientôt. L'Anglais me salua amicalement sans paraître étonné de me voir, et s'adressant à Cayetano.

— C'est aujourd'hui, lui dit-il, que la goëlette doit être en rade de l'île de Tiburon; j'ai des fonds à embarquer; et j'ai besoin de vous, car j'ai lieu de croire qu'une dénonciation a dû être portée contre moi, et peut-être aurons-nous affaire avec les douaniers.

— Tant mieux, dit Cayetano en étirant ses membres robustes, j'ai besoin de me secouer.

Puis il alla décrocher le gilet à bretelles, ainsi que le harpon, et sortit pour seller son cheval.

— Si vous n'avez rien de mieux à faire, me dit l'Anglais, vous seriez bien aimable de venir avec nous; vous pourriez, sans vous compromettre en rien, voir un site qui vous est inconnu et qui peut être utile; je conduis avec moi la rançon d'un vice-roi.

J'avais trop entendu parler de ces coups de main, et de ces trebandes pour ne pas accepter avec empressement l'offre qui m'était faite. Nous montâmes aussitôt à cheval. Une mule qui paraissait assez lourdement chargée fut attachée à la selle de l'inconnu. L'Anglais, outre le sabre qu'il portait, s'était armé d'une paire de pistolets dont les pommeaux ciselés soulevaient le couvercle de ses fontes. Je dois dire qu'avec sa longue barbe, ses vêtements poudreux, sa panoplie, il n'était presque pas reconnaissable. Nous nous mîmes en route. Il était environ cinq heures de l'après-midi quand un sourd murmure vint frapper nos oreilles. Quoique, dans un rayon fort étendu, on ne remarquât pas un arbre, ce bruit était semblable à celui de feuilles et de branches agitées par le vent; nous en connûmes bientôt la cause. Nous étions arrivés près de la mer, et nous ne tardâmes pas à apercevoir ses flots qui bouillonnaient, puis l'île sablonneuse du Tiburon, qui se montra peu à peu: arrivés à la créne des falaises, nous pûmes mesurer de l'œil le chenal étroit qui sépare cette île de la terre ferme. Ce chenal est large à peu près d'une lieue.

(La suite prochainement.)

Theâtre-Royal-Français.

Jeudi, 20 août, représentation n° 28.

La Mère de Famille,

vaudeville en un acte.

Fra Diavolo ou l'Hôtellerie de Terracine,

opéra en 3 actes, paroles de M. Scribe, musique de M. Auber.

On commencera à SEPT heures.

ANNONCES.

SOCIÉTÉ DE PAQUEBOTS A VAPEUR

ENTRÉE

le Havre et la Hollande.

Les jours de départ sont fixés au 4, 12, 20 et 27 du mois.

Le prix du passage est réduit à

fr. 50 dans la 1^{re} chambre, } nourriture comprise.
» 35 » 2^e » }

Le steamer Rotterdam, capitaine CORTAË, partira de Rotterdam le 20 courant dans la matinée.

S'adresser à M. M. Smith & Co, Boompjes, A. 170, à Rotterdam.

CORS AUX PIEDS.

Le Tuffet gommé de Paul Gago est le seul qui en détruit la racine en quelques jours, sans douleur, ainsi que les ognons et durillons. — Dépôt: La Haye, chez M. SACK, négociant.

Cours des Fonds Publics.

	Int.	COURS 14 août.	QUERT.	RENT.
Dette active	2 1/2	60 1/2	60 1/2	—
Dito dito	3	72 1/2	72 1/2	—
Dito en liquidation	3	—	—	—
Dito dito	4	—	94 1/2	—
Dito des Indes	4	—	94 1/2	—
Syndicat	3	—	—	—
Dito	3 1/2	—	—	—
Société de Commerce	4 1/2	173 1/2	174	—
Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
Chemin de fer du Rhin	4 1/2	—	—	—
Act. du Chemin de fer Holland.	—	—	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	—	—	106 1/2	—
Dito dito 1828 & 1829	—	—	106 1/2	—
Inscrip. au Grand Livre	6	—	—	—
Certificats au dit	6	—	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—	—
Emprunt de 1840	4	—	90 1/2	—
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	88 1/2	—
Passive	—	—	—	—
Dette différée à Paris	—	—	—	—
Defered	—	—	—	—
Espagne	—	—	—	—
Ardoins	5	—	28 1/2	—
Dito	3	—	—	—
Coupons Ardoins	—	—	19 1/2	—
Obligations Goll. & Comp	5	—	—	—
Dito métalliques	5	—	—	—
Dito dito	2 1/2	—	—	—
Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
France	—	—	—	—
Pologne	—	—	—	—
Actions 1836	—	—	—	—
Emprunt à Londres 1839	—	—	—	—
Brésil	—	—	—	—
Id. id. 1843	—	—	—	—
Portugal	—	—	—	—
Obligations à Londres	3	46 1/2	46 1/2	—

Bourse de Paris du 14 août.

	Int.	COURS 13 août.	QUERT.	RENT.
France	—	—	—	—
Cinq pour cent	—	—	122 1/2	—
Trois pour cent	—	—	83 7/8	—
Emprunt Ardoins	—	—	—	—
Espagne	—	—	—	—
Ardoins	—	—	—	—
Dito	—	—	—	—
Naples	—	—	—	—
Certificats Falconet	—	—	—	—
Pays-Bas	—	—	—	—
Dette active	2 1/2	—	—	—
Dette active	5	—	—	—
Belgique	—	—	—	—
Dito	3	—	—	—
Etats-Unis	—	—	—	—
Obligations de la Banque	—	—	—	—

Bourse d'Amers du 14 août.

Métalliques, 5% . — Naples, 5% . — Ard., 5% 1/2 . — Rée ancienne, . — Passive 5% . — Lots de Hesse 61 1/2 A. — Bourse (2 1/2 heures). Ardoins 19 1/2 .

Bourse de Londres du 14 août.

3% Cons. 95 1/2 . — 2 1/2% Holl. 59 1/2 . — 25 1/2 . — 3% 36 1/2 . — Portug. 4% 42 1/2 .

Bourse de Vienne du 14 août.

Métalliques, 5% 111 1/2 . — Actions de la Banque 157 1/2 .